

VTE Vert : Volontariat Territorial en Entreprise Vert

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le dispositif Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) Vert a pour objectif d'accompagner le recrutement de jeunes dans des entreprises sur des métiers de la transition énergétique et écologique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le VTE Vert s'adresse aux PME et ETI qui recrutent un CDD, CDI ou alternant sur des missions vertes à impact.

— Jeunes éligibles

Ce VTE concerne les diplômés Bac +3 depuis moins de 2 ans ou en cours de diplôme Bac +3 pour les alternants qui souhaitent s'impliquer dans la Transition Énergétique et Écologique.

Ils opèrent des missions dans l'entreprise durant un minimum d'un an (10 mois minimum pour un alternant).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les jeunes qui seront recrutés effectueront des missions en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise, par exemple :

- mise en place d'un approvisionnement et d'une chaîne logistique vertes,
- adaptation des process industriels pour une production plus sobre,
- création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental,
- réduction de l'impact environnemental d'un produit/service.

Le VTE Vert est une occasion pour ces jeunes :

- d'acquérir des compétences fortes et une expérience professionnelle différenciante,
- d'avoir une vision complète et transverse de l'entreprise ainsi que de ses défis futurs liés à la transition écologique,
- d'être en proximité étroite avec un dirigeant d'entreprise,
- de participer au rebond économique de la France.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les financements liés aux frais internes (rémunération) et/ou de frais externes (frais de scolarité, achat

de matériel ou logiciel, etc.) directement liés à la mission qui est confiée au jeune.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 8 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Le processus d'obtention de l'aide VTE depuis le [Site VTE](#).

Pour toute question relative aux aides VTE, contacter l'adresse suivante : aidevte@bpifrance.fr.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://www.vte-france.fr/aide-vte-vert/>

Liens

- [Déposer les offres VTE en ligne](#)
- [Procéder à sa labellisation](#)